

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2022

Présents : M Michel MARESCOT - Maire – M Didier PAPELOUX - Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY - Adjoints - Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Corinne DROUEN - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH.

Excusés : Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur Germain LELARGE, Monsieur David MARES, Madame Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

Secrétaire : Madame Anne JOSEPH.

1) Approbation du Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal  
Accord du Conseil.

2) Compte Administratif 2021

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 216 483,82€
Dépenses	962 456,73€
Total excédentaire de	<b>254 027,09€</b>

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	152 273,66€
Dépenses	353 235,59€
Total déficitaire de	<b>200 961,93€</b>

Résultats budgétaires de l'exercice 2021 : **excédent de 53 065,16€**

Accord du Conseil.

3) Décision d'affectation des résultats

VU l'approbation du conseil municipal pour le compte administratif 2021, les résultats, qui sont conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

- Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 : 254 027,09€

Report de 2020 : 962 666,48€

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 : 1 216 693,57€

- Section d'Investissement :

Résultat de l'exercice 2021 : - 200 961,93€

Report de 2020 : 409 585,51€

Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2021 : 208 623,58€

Restes à réaliser :

- dépenses : 331 480,00€

- recettes : 0€

Besoin de financement à la section d'investissement : 122 856,42€

Accord du Conseil.

#### 4) Attribution des subventions 2022

DEMANDES	VOTE
APPAAR	200
Association Hirondelle de la Mer	250
Association le Petit Foc	250
ADMR	350
ARIM	4000
Club nageurs Deauville	100
Comité liaison anciens combattants	150
Conférence St Vincent de Paul	150
Croix Rouge Française Deauville Trouville	150
Fondation du Patrimoine	75
FSL Calvados	104
MFR Blangy Espaces verts	60
SDAC (Refuge animal)	150
Secours de la Côte Fleurie (Trouville)	100
Société des courses (Clairefontaine)	150
US Villervillaise	2000
Villerville et compagnies	6000
	-----
<b>Total</b>	<b>14 239</b>
Sans affectation	2500
<b>Total</b>	<b>16 739</b>
	-----
Subventions communales (permis, vélo, bac)	4 000
Subvention SPL Marketing	738
	-----
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>21 477</b>

Monsieur le Maire rappelle que :

- depuis le 20/10/15, le conseil municipal accepte à hauteur de 50 % l'achat d'une carte annuelle au Club de Tennis Villervillais, pour tous les jeunes Villervillais, en âge de fréquenter l'école primaire de Villerville - Trouville sur Mer, et qui y sont réellement inscrits, les jeunes âgés de moins de 25 ans, à titre de résidents principaux ainsi que les employés municipaux et leurs enfants.
- depuis le 16/09/2021, le conseil municipal a autorisé l'adhésion pour le personnel communal à la bibliothèque municipale avec un tarif réduit de 50% soit 6€ pour 1 personne et 7,50€ pour 1 famille.

Monsieur le Maire rappelle que les jeunes Villervillais peuvent solliciter les aides suivantes :

- une aide à la conduite accompagnée d'un montant de 200€, octroyée pour toute demande avec justificatif de l'auto-école.

- une « bourse au permis de conduire » octroyée sur dossier, d'un montant de 600€ contre 35h de travaux d'intérêt général (à faire avant la fin de l'année de la demande), directement versée à l'auto-école.
- une subvention à chaque nouveau bachelier en fonction de sa mention (sans mention : 50€, AB : 60€, B : 80€, TB : 100€) sur présentation d'un justificatif et d'un RIB.

Monsieur le Maire propose que les Villervillais principaux puissent à nouveau solliciter une subvention (10 subventions pour l'année 2022) pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Le montant de la subvention correspond à 30% du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 300€, par foyer et par vélo.  
Accord du Conseil.

5) Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal, le budget primitif 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	2 258 300,00€
Section d'investissement	3 638 000,00€

Le conseil va voter les chapitres ci-dessous :

		Chapitres	Libellé	RAR	Proposition BP
FCN	Dép	11	Charges à caractère général	0	646 308,00 €
		12	Charges de personnel et frais assimilés	0	342 717,00 €
		14	Atténuation de produits	0	138 069,00 €
		65	Charges de gestion courante	0	189 487,00 €
		67	Charges exceptionnelles	0	5 500,00 €
		68	Dotations aux provisions	0	6 800,00 €
		22	Dépenses imprévues	0	92 300,00 €
		23	Virement à la section d'investissement	0	837 119,00 €
		<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>0</b>
	Rec	13	Atténuation de charges	0	16 500,00 €
		70	Produits des services, du domaine et ventes...	0	89 300,00 €
		73	Impôts et taxes	0	650 186,00 €
		74	Dotations et participations	0	206 687,00 €
		75	Autres produits de gestion courante	0	200 005,00 €
		76	Produits financiers	0	10,00 €
		77	Produits exceptionnels	0	1 774,85 €
		2	Résultat reporté	0	1 093 837,15 €
		<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			<b>0</b>
INV	Dép	20	Immobilisations incorporelles	1340	1 500,00 €
		21	Immobilisations corporelles	327198	3 199 000,00 €
		16	Emprunts et dettes assimilées	0	21 500,00 €
		27	Autres immobilisations financières	2942	34 000,00 €
		20	Dépenses imprévues	0	50 520,00 €
		<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>331480</b>
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				<b>3 638 000,00 €</b>
	Rec	13	Subventions d'investissement	0	2 165 614,00 €
		16	Emprunts et dettes assimilées	0	21 500,00 €
		10	Dotations, fonds divers et réserves	0	139 856,42 €
		21	Virement de la section de fonctionnement	0	837 119,00 €
		24	Produit de cessions d'immobilisations	0	265 287,00 €
1		Résultat reporté ou anticipé	0	208 623,58 €	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>0</b>	<b>3 638 000,00 €</b>	

Accord du Conseil.

#### 6) Vote des taux d'imposition 2022

Les bases étaient auparavant fixées pour 2021:

Foncier bâti 32,01 %

Foncier non bâti 20,68 %

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la Taxe d'Habitation (TH) a été supprimée sur les résidences principales.

Cette année, comme l'année dernière, le Conseil ne vote pas de taux de TH et elle ne peut plus l'encaisser. Les résidents secondaires paieront sur la base du dernier taux voté par la commune.

En 2023, la commune retrouvera un pouvoir de vote de taux de TH qui s'appliquera aux seules résidences secondaires.

En contrepartie, la commune va percevoir l'ancienne part départementale de foncier bâti.

Le département avait un taux de TFPB de 22,10. En reprenant le taux de l'ancienne part départementale dans le taux communal, soit un votant un taux de TFPB de 32,01 (9,91 + 22,10), cela procure une recette supplémentaire. Comme la commune est "surcompensée", il est fait application d'un coefficient correcteur de 0,521355.

En résumé, si le Conseil vote un taux de TFPB :

- de 32,01 (taux communal) en 2022 :
  - les propriétaires ne payent pas plus (avant réforme 9,01 pour la commune et 22,10 pour le département, après réforme 32,01 pour la commune).
  - la commune conserve les mêmes recettes fiscales au budget.
- inférieur à 32,01 alors les propriétaires payent moins et vous avez moins de recettes au budget.
- supérieur à 32,01 alors les propriétaires payent plus et vous avez plus de ressources fiscales au budget.

Accord du Conseil pour maintenir les taux pour 2022 à savoir :

- Foncier bâti 32,01 %
- Foncier non bâti 20,68 %

#### 7) Travaux de création du bloc sanitaire (Parc des Graves)

Proposition de devis pour cette création :

- devis de Mobilier Urbain Beaujolais (MUB) pour la fourniture et l'installation d'une cellule sanitaire automatique évolutive pour un montant de 26 909,74 € HT soit 32 291,69€ TTC.
- devis de MUB pour la peinture de la porte de la cellule sanitaire pour un montant de 400,00 € HT soit 480,00€ TTC.
- devis d'Emmanuel HEMON, architecte pour le dossier de demande de déclaration préalable pour un montant de 1 500,00€ HT soit 1 800,00€ TTC.

Proposition de solliciter une subvention auprès du Département à titre exceptionnelle et dérogatoire du fait de l'appellation Village de caractère.

En attendant que ce bloc sanitaire soit opérationnel, proposition de louer un WC comme l'an passé, près du chantier de la boulangerie.

Accord du Conseil.

#### 8) Embauche renfort saisonnier

Proposition d'embaucher un renfort saisonnier au service technique de mai à fin août 2022.

Accord du Conseil.

9) Devis de visite - conférences

Mme BENOIT Laëtitia, guide-conférencière, propose des visites-conférences sur la commune comme l'an passé.

- une visite guidée de Villerville sur le thème « Villerville pittoresque à la nuit tombée » dans le cadre de « Pierres en lumière » le samedi 21/05/22 pour un tarif de 150€ TTC.

- une visite de l'Eglise Notre Dame, lors de la journée du Patrimoine, le 18/09/2022 pour un tarif de 180€ TTC.

Elle propose également de faire des visites guidées sur le thème de l'an passé « Villerville pittoresque » les dimanche 17/04/2022 et le 26/06/2022, avec sa propre billetterie.

Accord du Conseil.

10) Bail logement 73 rue Butin

Suite à l'annonce du départ des locataires actuels, proposition de transformer le bail d'habitation en bail précaire de 30 mois avec un loyer mensuel de 900€.

Accord du Conseil.

11) Tarifs des brocantes professionnelles au Lavoir

Les tarifs des brocantes professionnelles (le 2<sup>nd</sup> samedi de chaque mois, de 08 à 18h), ont été délibérés le 18/03/2022. Certains exposants souhaitent bénéficier d'une carte de stationnement.

Proposition de définir 2 tarifs :

- 40 €/jour sans carte de stationnement,

- 50 €/jour avec une carte de stationnement pour la journée de la brocante (à demander au moins le mardi précédant la brocante).

Accord du Conseil.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

